

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	15	/	0

Date de la convocation
16 mars 2026

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt six
et le vingt mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire.

Présents : CHAMAYOU P., ROCHER P., CHABIDON D., FOURY D., JASKIC E., NARCE D., ROUSSEL S., VIDAL F., BONCOMPAIN C., MARTEL C., MARTEL D., OUDIN A., BRUNETON M., VEROT V.,Absents : /**N° 20032026009****COMITE NATIONAL D'ACTION
SOCIALE :
DESIGNATION DELEGUES ELUS
ET AGENTS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le renouvellement des conseillers municipaux entraîne également le renouvellement des délégués locaux au Comité National d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, unanime, désignent :

- Marjory BRUNETON, déléguée des élus ;
- Sylvia QUET, déléguée des agents ;

délégués locaux du Comité National d'Action Sociale

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 20 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Patrice CHAMAYOU

Vote

Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le 23 mars 2026

et publication ou notification

Du 23 mars 2026

AR Prefecture043-214300626-20260320-20032026009-DE
Reçu le 23/03/2026